



GAGNONS L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AVEC LA CGT !!!



Questionnaire sur le sexisme et les violences au travail

Les violences sexistes et sexuelles sont nombreuses sur les lieux de travail. Pourtant, rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de prévention et de protection des victimes existent. La CGT demande que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail. Il faut également prendre en compte les violences subies à l'extérieur de l'entreprise, car elles ont aussi un impact sur le travail : elles provoquent des difficultés à travailler et peuvent souvent conduire à perdre son emploi.

Merci de remplir ce questionnaire anonyme qui nous permettra d'évaluer l'ampleur des violences sur notre lieu de travail et de recueillir vos suggestions sur les propositions à porter auprès de notre employeur. Si vous êtes ou avez été victime ou témoin de violences, prenez contact avec vos élu.e.s CGT ou auprès de l'Union Départementale CGT - egalite.udcgt77@gmail.com - pour pouvoir vous aider et vous défendre.

Nom et localité de votre entreprise :

1) Vous êtes ? Une femme Un homme

2) Avez-vous déjà subi dans le cadre de votre travail ? (Les définitions sont sur le tract joint)
 Sexisme Harcèlement sexuel Agression sexuelle Viol ou tentative de viol

3) Été témoin de
 Sexisme Harcèlement sexuel Agression sexuelle Viol ou tentative de viol

Commentaire :

4) Pensez-vous nécessaire de mettre en place des mesures pour prévenir les violences et protéger les victimes ? OUI NON

Commentaire :

5) Si OUI, lesquelles ?

- Sensibilisation annuelle obligatoire et sur temps de travail de tous les salarié.es sur les violences sexistes et sexuelles (définitions, sanctions, lieux où les signaler)
- Brochure d'information adressée à tou.tes les salarié.es (avec le bulletin de paie)
- Formation obligatoire des managers, RH et représentant.es du personnel
- Renforcement du rôle et des prérogatives des représentant.es du personnel (et notamment des et création de référent.es violence)
- Mise en place d'une procédure interne à l'entreprise en cas de violences (signalement, protection de la victime, sanction de l'agresseur)
- Mise en place de mesures spécifiques de prévention pour les femmes qui travail lent de nuit, sont isolé.es, confronté.es à de la clientèle (plateforme téléphoniques...)
- Protection des femmes victimes de violences conjugales ou intra familiales, avec, sur présentation d'un certificat médical accès prioritaire aux services sociaux de l'entreprise, aménagement d'horaires et de poste, mobilité professionnelle ou fonctionnelle, interdiction de licenciement
- Réalisation d'une enquête interne et anonyme sur la réalité des violences dans l'entreprise
- Autres

Merci d'avoir rempli ce questionnaire anonyme que vous pouvez rendre de la main à la main à vos élu.e.s CGT qui vous garantissent une totale confidentialité. Vous pouvez nous contacter : egalite.udcgt77@gmail.com